

Régis JUANICO
Député de la Loire
Conseiller Général de la Loire

LA POSTE
Monsieur Philippe WAHL
Président Directeur Général
44, Boulevard de Vaugirard
75757 Paris Cedex 15

Nos réf. : RJ/PC/050913#1151
[Très signalé]

Saint-Etienne, le 5 septembre 2013

Monsieur le Président Directeur Général,

La direction du Courrier Loire - Vallée du Rhône du groupe La Poste a annoncé aux organisations syndicales, mardi 25 juin dernier, à l'occasion d'une commission du dialogue social, son intention de transférer, dès 2014, l'activité de traitement du courrier du centre de Saint-Etienne Montreynaud vers la Plateforme Industrielle Courrier Régionale de Saint-Priest dans le Rhône.

Cette annonce brutale qui a surpris les syndicats représentant les 162 salariés du site serait, si elle devait être confirmée, un véritable coup dur pour l'emploi dans la Loire.

La direction avance la baisse du volume de courrier traité (-10% sur un an) pour justifier ce projet de transfert, mais propose, alors que cette tendance est un phénomène national qui touche de nombreux autres centres de tri, une diminution de 100% des emplois sur le site stéphanois de Montreynaud.

Nous nous interrogeons fortement sur les raisons impératives qui justifient aujourd'hui et dans des délais extrêmement courts de « régionaliser » le traitement du courrier à Lyon, alors que La Poste a investi récemment, en 2012, sur le site de Montreynaud en matériel innovants et performants.

Cette décision apparaît en outre contraire aux engagements publics pris par votre prédécesseur Jean-Paul Bailly, le 13 septembre dernier, suite à la remise du rapport de Jean Kaspar. Le Président de La Poste s'était alors engagé à un « ralentissement du rythme de mise en œuvre des évolutions d'organisation » et concernant ces réorganisations, à « associer étroitement les personnels et les organisations syndicales à un diagnostic partagé... ».

Cette décision intervient également alors que les partenaires sociaux de La Poste viennent de signer au niveau national un accord sur la qualité de vie au travail visant à améliorer les conditions de travail des postiers, et au moment même où l'État s'apprête à signer un nouveau contrat de Plan avec le groupe que vous présidez.

En tant que parlementaires de la Loire, nous avons demandé dès juillet dernier, sans effets à ce jour, que la direction de La Poste engage rapidement des discussions avec les représentants des salariés et les élus locaux quant à ce projet contestable et non définitif qui suscite de nombreuses interrogations.

.../...

.../...

Quelle est la justification, outre les économies d'échelle sur un plan financier, d'un transfert de l'activité du site de Montreynaud dans le Rhône ? Quelles conséquences en matière de développement durable (multiplication des trajets camions en acheminement entre Lyon et Saint-Etienne, etc.), de conditions de travail, et en termes d'emploi pour les salariés, s'ils devaient être reclassés ? Pourquoi un calendrier de mise en œuvre précipité, dès l'an prochain... ? Quelles conséquences en matière de qualité et de proximité du Service Public du Courrier rendu ?

Telles sont les questions qui ont été posées à votre prédécesseur mercredi 3 juillet dernier, dans le cadre de son audition devant la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée Nationale. Dans sa réponse, Jean-Paul Bailly, rappelant les grandes lignes des modalités du dialogue social au sein de La Poste, a mis en évidence les manquements de la direction du Courrier Loire - Vallée du Rhône : *« Je ne peux pas revenir précisément sur le cas. Nous allons très vite revenir vers vous. Le rythme des réorganisations a été revu du fait des engagements pris et du fait que la méthode du changement est extrêmement précise et attentive. Celle-ci consiste d'abord en un diagnostic pour préciser le sens de cette réorganisation, puis une consultation individuelle - chaque agent est personnellement interrogé - et collective. Il y a ensuite l'étude de différents scénarios, dont ceux des syndicats. Et enfin, la mise en œuvre et le suivi. Ce processus peut prendre un an. On se donne le temps qu'il faut. Aussi, si la méthode n'est pas respectée, nous allons regarder. Ce n'est en tout cas pas la méthode et ce n'est pas l'engagement que nous avons pris au niveau du groupe. »*

Diagnostic, consultation individuelle et collective, étude des différents scénarii, etc. : autant d'engagements pris par le groupe La Poste, qui, à l'heure actuelle, n'ont pas été respectés dans le cas du site de Montreynaud.

Face à l'ensemble des questions restées sans réponses que ce projet soulève, nous nous permettons d'attirer aujourd'hui votre attention, Monsieur le Président Directeur Général, afin de vous inviter à vous pencher plus avant sur les mesures proposées par la direction du Courrier Loire - Vallée du Rhône relatives à l'activité de traitement du courrier sur le site stéphanois de Montreynaud.

Nous rappelons par la présente notre souhait de voir rapidement se mettre en place une concertation exemplaire et approfondie tant avec les représentants des salariés que les élus locaux sur le devenir du site face à l'annonce de cette réorganisation précipitée, ce qui sous-entend en premier lieu de revoir le calendrier annoncé par la direction du Courrier Loire - Vallée du Rhône, lequel est unanimement jugé précipité et doit donc être remis en cause.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de notre haute considération.

Régis JUANICO
Député de la Loire



Maurice VINCENT
Sénateur-Maire de Saint-Etienne



Jean-Louis GAGNAIRE
Député de la Loire

